

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE TOURNAGE SUR LES PORTS DE TPM

<b>Titre du projet :</b>		<b>Port :</b>	
<b>Société</b>		<b>Particulier</b>	
Nom de l'organisme : Nom du demandeur : E-mail : Tél. du demandeur :		Civilité : Nom du demandeur : E-mail : Téléphone:	
Signataire : Nom/Prénom : Date :		Qualité : Signature :	
<b>Type de projet</b> (cocher la case correspondante) Les tarifs sont consultables sur les ports ou le site internet <a href="http://www.ports-tpm.fr">www.ports-tpm.fr</a>			
<b>Prises de vue à but commercial</b>		<b>Par ½ journée (6 h maximum)</b>	<b>Par journée (12 h maximum)</b>
Prises de vue filmées pour longs métrages cinéma et publicités		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prises de vue filmées pour fiction TV unitaires et séries et émissions de flux		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prises de vue filmées pour clips, courts métrages, moyens métrages et documentaires		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prises de vues photographiques		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Prises de vue à but non commercial</b>		<b>Par tranche de 12 heures</b>	
Prises de vue filmées		<input type="checkbox"/>	
<p>Cette prestation sera facturée aux prix prévus dans la grille tarifaire 2026.            La ½ journée ou la journée de préparation est facturée à hauteur de 50 % du tarif de prises de vue            Les prises de vue et les plans qui servent de décor (prises de vue générales/plans larges) doivent respecter la confidentialité des usagers sur un site à caractère privé (ex : pas de nom de bateau, ni d'immatriculation).            La réglementation en vigueur, relative à la protection de la signalisation maritime, interdit d'installer dans les zones visibles de la mer, des dispositifs clignotants quelle qu'en soit la couleur, ainsi que des dispositifs fixes verts ou rouges, et ce afin d'éviter des confusions avec la signalisation maritime officielle ou d'en réduire la visibilité.</p>			
<b>Composition de l'équipe</b> (nombre de personnes) : .....			
<b>Moyens techniques utilisés</b> (moyens terrestres, nautiques et aéronautiques, décors, matériel de tournage...) ..... .....			
<b>Dates, lieux et descriptions des séquences</b>			
Dates	Horaires	Localisation (quai, aire de carénage, plan d'eau...)	Description obligatoire
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
<b>Informations complémentaires</b> ..... .....			
Joindre : - L'attestation d'assurance responsabilité civile, le synopsis, le KBIS - Toute(s) autre(s) autorisation(s) nécessaire(s) en lien avec le projet			
Pour toute autre demande relative à votre projet, vous pouvez contacter le bureau des tournages Toulon Provence Méditerranée : <a href="mailto:tournages@metropoletpm.fr">tournages@metropoletpm.fr</a> - 04 94 05 58 25 / 04 94 93 83 42			

**À retourner à la direction des Ports de TPM au minimum 15 jours avant la date envisagée de tournage**  
 Courriel : [contact-ports@metropoletpm.fr](mailto:contact-ports@metropoletpm.fr) Tel : 04 83 24 30 00